BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2022- 0599 /PRES-TRANS/ PM/MEFP/MESRI/MFPTPS portant création d'emplois à l'Université de Fada N'Gourma

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Visa CF nº 00557

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition du 1^{er} mars 2022;

17/08/2022

Vu le décret n°2022-041/PRES du 03 mars 2022 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2022-053/PRES du 05 mars 2022 portant composition du Gouvernement :

Vu le décret n°2022-0026/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 31 mars 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016 ;

Vu la loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;

Vu le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

Vu le décret n°2017-1308/PRES/PM/MINEFID/MESRSI du 30 décembre 2017 portant érection du Centre Polytechnique de Fada N'Gourma en Université de Fada N'Gourma;

Vu le décret 2018-0554/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 29 juin 2018 portant approbation des statuts de l'Université de Fada N'Gourma;

Vu le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 09 mai 2019 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs et règlementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche;

Vu le décret n°2022-0055/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 20 avril 2022 portant organisation-type des départements ministériels ;

Vu les copies des dix-sept (17) attestations d'inscription des enseignants-chercheurs de l'Université de Fada N'Gourma;

Sur rapport du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 juin 2022;

DÉCRÈTE

Article 1: Il est créé à l'Université de Fada N'Gourma au titre de l'année 2021, et pour le compte des inscrits sur les listes d'aptitude de la 43ème session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), tenue à distance, du 08 juillet au 03 août 2021, dix-sept (17) emplois de l'enseignement supérieur, repartis ainsi qu'il suit :

I. Quatre (04) emplois de maître de conférences répartis comme suit :

- deux (02) emplois de maître de conférences à l'Institut Supérieur de Développement Durable (ISDD) dont :
 - un (01) emploi en Biologie et Ecologie Végétales ;
 - un (01) emploi en Physiologie et Biotechnologies végétales.
- deux (02) emplois de maître de conférences à l'École Supérieure d'Ingénierie (ESI) dont :
 - un (01) emploi en Analyse;
 - un (01) emploi en Matériaux et composants.

II. Treize (13) emplois de maître-assistant répartis comme suit :

- sept (07) emplois de maître-assistant à l'Institut Supérieur de Développement Durable (ISDD) dont :
 - deux (02) emplois en Agro-pédologie et gestion des ressources naturelles ;
 - un (01) emploi en Entomologie;
 - un (01) emploi en Biochimie-Microbiologie/biotechnologie;
 - un (01) emploi en Génétique et amélioration des plantes ;
 - un (01) emploi en Chimie : Chimie Organique ;
 - un (01) emploi en Hydrogéologie-Hydrologie-Environnement.
- cinq (05) emplois de maître-assistant à l'École Supérieure d'Ingénierie (ESI) dont :

- deux (02) emplois en Génie civil;
- un (01) emploi en Phénomènes de Transfert et Energétique ;
- un (01) emploi en Science des Matériaux ;
- un (01) emploi en Géologie.

• Un (01) emploi de maître-assistant en Anthropologie à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Humaines, Lettres, Arts et Communication (UFR/SH-LAC).

Article 2: Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective, le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel du Faso.



Ouagadougou, le 17 aout 2022



Le Premier Ministre

Albert OUEDRAGGO

Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective

Seglaro Abel SOME

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Frédéric OUATTARA

Le Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale

Bassolma BAZIE